

Rapport sur les faits saillants de l'année 2025

À titre de maire, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier 2025 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

États financiers de 2025 et rapport du vérificateur :

Le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre a été déposé à la séance ordinaire du conseil du mois d'août 2026.

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot | 93080 |

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES **EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	2025	2024
	Réalizations	Réalizations
Revenus		
Fonctionnement	2 666 380	1 865 724
Investissement	116 868	1 015 701
	2 783 248	2 881 425
Charges	2 071 735	1 945 274
Excédent (déficit) de l'exercice	711 513	936 151
Moins : revenus d'investissement	(116 868)	(1 015 701)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	594 645	(79 550)
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	396 629	356 180
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Remboursement de la dette à long terme	(112 036)	(24 785)
Affectations		
Activités d'investissement	(470 693)	(94 563)
Excédent (déficit) accumulé	22 290	(46 054)
Autres éléments de conciliation - Coût des propriétés vendues	119 457	
	(44 353)	190 778
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	550 292	111 228

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

| 1 |

Au 31 décembre, l'excédent de fonctionnement non affecté est de 887 345\$ l'excédent de fonctionnement affecté est de 213 533\$, les fonds réservés sont de 115 357\$. La dette à long terme est de 1 544 881\$

La Municipalité a investi 800 729\$ en immobilisations durant l'année.

Le développement du lac Milot et la vente de terrains du lac Serein représente un surplus d'environ 382 000\$ mais certaines dépenses n'apparaîtront quant 2026 relativement à l'installation du service d'électricité.

Le rapport du vérificateur externe, Mallette, daté du 10 août 2026, indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptable canadiennes pour le secteur public.

Le sommaire des états financiers sera disponible sur le site internet de la municipalité ou vous pouvez en avoir une copie au bureau municipal. Le rapport financier détaillé est disponible sur le site du ministère des Affaires municipales de l'Habitation du Québec.

(www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/information-financiere/publication-financieres/rapport-financier)

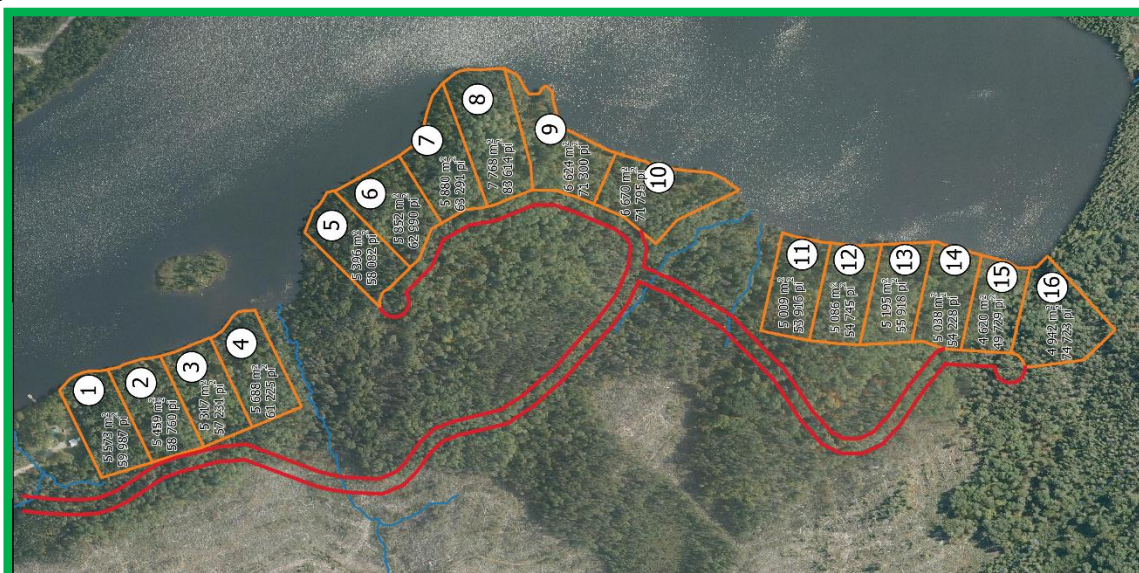
Cette année nous avons un surplus du en grande partie à la vente des terrains du développement du lac Milot (environ 382 000\$), une bonne partie de cette somme sera réinvesti dans les travaux du chemin, la mise en place du réseau électrique et l'éclairage public.

Réalisation - année 2025 et à date :

En plus des opérations courantes, au cours de l'exercice qui se termine, nous avons réalisé les projets suivants:

Assainissement – l'étude d'ingénierie préliminaire est presque terminée, différents scénarios ont été présenté au Ministère nous sommes en attente de leur commentaire. Ce projet va nous mener à la réalisation d'un système de traitement des eaux usées et à sa mise en opération.

Développement du lac Milot - l'installation du réseau électrique devrait se faire d'ici l'automne, déjà une maison de construite, et 16 nouveaux bâtiments verront le jour en cours d'année 2026.



Compteur d'eau –installations dans les ICI et une vingtaine de résidences en cours d'année 2025-2026

Équipements de loisirs



Infrastructures eau-égout de l'avenue Lévesque entre Pedneault et Duchesne, les travaux sont terminés

Infrastructures du camping municipal les travaux ont été réalisés presque en totalité à l'automne 2025



Certains travaux ont été remis pour diverses raisons disponibilité de main d'œuvre, de matériaux, de ressources, manque de temps, mais imminent toujours.

- L'acquisition du Parc industriel et son développement;
- Mise en valeur du sentier 49^{ième} parallèle dans notre municipalité par la consolidation du tracé (achat de terrains et déplacement requis), l'aménagement d'une halte touristique;
- Traitement de surface dans le rang 5;
- Développement du Carré Fortin et lac Ferdinand;

- Agrandissement du garage municipal;
- Amélioration av. Levesque vers parc industriel.

Rémunération des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier fait mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

La rémunération est établie conformément au règlement numéro 03-2010 ainsi que par résolution annuelle lors du budget. Pour l'année 2025, la rémunération imposable du maire était de 11 940.48\$ à laquelle s'ajoutait une allocation non imposable de 5 970.24\$. La rémunération imposable de chaque conseiller était de 3 940.32\$ et leur allocation non imposable était de 1 970.16\$, à l'exception de madame Claudie Tremblay : rémunération 3283.60\$ et allocation : 1 641.80\$ et du nouveau conseiller monsieur Daniel Boulianne : rémunération 656.72\$ et allocation : 328.36\$.

De plus, le maire a reçu une somme pour les rencontres du conseil des maires de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ces sommes sont versées par la MRC, soit une rémunération de 3 945.36\$ et une allocation de 1 972.68\$, totalisant 5 585.46\$ pour l'année 2025. Le conseiller Patrick Bouchard a également reçu une somme de 396.96\$ et une allocation de 198.48\$ de la MRC et 2 072.79\$, pour sa présence aux séances de la Régie incendie. La conseillère Johanne Fortin a également reçu une somme de 189.65\$ de la Régie incendie.

Contrats de 25 000\$ et plus

Conformément aux dispositions du code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats de 2 000 \$ conclus avec une même entreprise lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$ de l'année 2025 sera disponible sur le site internet de la Municipalité

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent, d'une façon ou d'une autre, à toutes les activités de la municipalité. Grâce à vous, nous pouvons aller plus loin et développer un esprit de collaboration et de partage.

En terminant, je tiens à souligner le soutien et l'engagement des élus et de tous les employés qui tiennent à offrir une qualité de service, tout en maintenant une saine gestion financière.

Marc Laliberté, maire

10 août 2026